

14 septembre 2015

Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 25 novembre 2013 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Olga Baranova, Vera Figurek, Salika Wenger et Marie-Pierre Theubet: «Développer une politique cohérente en matière de résidences d'artistes à Genève».

A. Rapport de majorité de M. Lionel Ricou.

La motion M-1109 a été renvoyée par le Conseil municipal le 3 juin 2014 à la commission des arts et de la culture. La commission l'a traitée, sous la présidence de M. Sylvain Thévoz, lors de ses séances des 27 octobre 2014, 12 janvier, 13 avril et 18 mai 2015.

Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg, procès-verbaliste, pour la qualité de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Constatant:

- que plusieurs acteurs culturels (émergents et établis) mènent depuis quelques années une activité d'accueil et de résidence d'artistes étrangers, activité relativement nouvelle à Genève;
- que l'accueil d'artistes en résidence est une activité culturelle à part entière qui requiert une expérience et des réseaux particuliers;
- que ces initiatives se passent en ordre dispersé et qu'il manque une vue d'ensemble des lieux qui accueillent ce type d'activités;
- que les résidences d'artistes sont un atout important dans la place de Genève au niveau international et que l'insertion de notre Ville dans les réseaux de résidences d'artistes aux niveaux suisse et international est en cours,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir les lieux de résidence en Ville de Genève à travers notamment:

- le développement d'une politique cohérente de résidences pour des artistes locaux et visiteurs (locaux, bourses, etc.), en coordination avec les organisations locales, ainsi que les communes urbaines et le Canton, l'Union des villes suisses et Pro Helvetia;
- l'étude de la possibilité de mettre à leur disposition des espaces administratifs restés vides en raison de la spéculation immobilière;
- l'élaboration d'outils de soutien financier adaptés.

Séance du 27 octobre 2014

Exposé de la motion par ses auteurs

M. Stefan Kristensen, motionnaire, explicite les intentions des auteurs de la motion. Cette motion vise à combler le manque de places d'accueil en Suisse romande pour les créateurs en arts visuels. Les résidences d'artistes sont une activité relativement nouvelle qui est en plein développement. Les résidences d'artistes permettent une immersion dans un contexte social utile à l'émergence de nouveaux projets. La nécessité d'accueillir des artistes sert donc aussi à stimuler le développement d'un projet qui nécessite d'appréhender un contexte particulier. L'activité de résidence d'artiste n'est pas seulement de les héberger mais surtout de les accompagner dans le processus de création et de les mettre en contact avec le contexte local. Comme ce secteur connaît un essor certain, il apparaît important de favoriser la coordination entre les acteurs locaux. La motion propose aussi de développer une réflexion sur les besoins d'espaces d'accueil pour les artistes visuels. Le Canton a mandaté une experte pour effectuer une vue d'ensemble de la situation actuelle relative aux résidences d'artistes.

Questions des commissaires

Est-il légal de mettre à disposition des locaux administratifs pour y loger des artistes? En quoi consistent les soutiens financiers évoqués dans les invites de la motion?

M. Kristensen répond que l'invite reste volontairement ouverte pour laisser une certaine marge de manœuvre au Conseil administratif. La Ville ne doit pas prendre en charge la totalité des frais liés aux résidences d'artistes dans la mesure où des structures comme Pro Helvetia, ainsi que d'autres acteurs privés, financent déjà la mise à disposition de telles résidences.

Est-il pertinent d'octroyer des locaux à des artistes compte tenu de la pénurie de logements en Ville de Genève?

M. Kristensen dit que les motionnaires considèrent que Genève, en tant que ville internationale, doit permettre une mobilité dans toutes sortes de domaines, car les échanges entre communautés sont sources d'enrichissement. Dans les domaines économiques ou académiques, les échanges sont nombreux, il est donc d'autant plus légitime de faire une place au domaine culturel qu'il ne représente que quelques milliers de personnes. Il arrive également que certains logements attribués à des étudiants étrangers sont soustraits à la population locale.

Les résidences d'artistes s'adressent-elles bien à des artistes étrangers? Quelle est la nature de l'encadrement des artistes?

M. Kristensen explique que ces résidences s'adressent principalement à des artistes étrangers. L'idée d'une telle démarche est de permettre aux artistes de s'inspirer du pays d'accueil et de profiter par la même occasion d'échanger avec les artistes locaux qui bénéficient en contrepartie ainsi d'informations sur les pratiques extérieures.

Les résidences d'artistes sont-elles limitées dans le temps?

M. Kristensen répond que la période de résidence est limitée en général à six mois. Utopiana propose des accueils de trois mois pour laisser émerger un nouveau projet artistique.

M. Holenweg ajoute que ces résidences permettent d'élargir l'audience des artistes invités et la renommée des institutions qui les accueillent. Cette pratique a l'avantage de créer des opportunités d'échanges à un coût moindre qu'un subventionnement directement octroyé aux artistes. Cette démarche permet aux créateurs de bénéficier de conditions matérielles de travail tout en favorisant les échanges avec les structures locales. La motion ne parle pas de mise à disposition d'un logement, car il s'agit de proposer des espaces de travail pendant une période donnée. La deuxième invite concerne les locaux de la Ville et non pas de privés.

M. Kristensen dit que le système de résidence d'artistes représente d'abord une possibilité de travail. Cette offre d'espaces de travail induit qu'il convient de loger les artistes, mais ils peuvent aussi se loger à leur compte. Il est également toujours intéressant pour le public local d'aller à la rencontre d'un artiste sur son lieu de travail.

L'audition de M. Sami Kanaan, magistrat chargé du département de la culture et du sport, est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 1 LR) contre 3 non (2 LR, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

Séance du 12 janvier 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, ainsi que de M^{mes} Martine Koelliker, directrice adjointe, Virginie Keller, cheffe du Service culturel (SEC), et Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle en charge du Fonds d'art contemporain

M. Kanaan considère que cette motion est bienvenue. Les résidences actuelles sont des lieux où les artistes sont hébergés pour une certaine durée. Les artistes ont besoin de temps et d'espace pour créer leur œuvre et le fait de résider dans

un autre lieu peut être bénéfique pour nourrir leur inspiration. En ce sens, la résidence d'artistes permet une immersion dans un contexte social utile à l'émergence de nouveaux projets. La nécessité d'accueillir des artistes sert donc aussi à stimuler le développement d'un projet qui nécessite d'appréhender un contexte particulier. Comme ce secteur connaît un vrai essor, il apparaît important de favoriser la coordination entre les acteurs locaux. Actuellement la Ville de Genève est partenaire de résidences offertes conjointement par les autorités suisses et d'autres pays. Cela dit, la municipalité aimerait accueillir plus de résidences à Genève.

M^{me} Keller ajoute que presque toutes les institutions culturelles proposent des résidences d'artistes. Cette démarche a plusieurs avantages. Elle permet à un artiste de se concentrer sur un travail donné, elle enrichit la vie de l'institution, elle favorise les rencontres entre institutions et artistes de diverses provenances culturelles et géographiques, elle propose au public des rencontres avec des artistes disponibles en dehors des périodes de création, elle permet de partager des ressources et elle favorise le développement de réseaux internationaux. Il existe différents types de résidences, à savoir: des ateliers, des logements, des ateliers-logements et des résidences dans une institution avec locaux. On peut relever que la Ville gère 21 ateliers d'artistes et qu'elle a créé une résidence en partenariat avec le CERN et le Canton. Cette résidence est mise au concours chaque année pour favoriser la diversité des domaines artistiques. Le séjour au sein du CERN permet aux artistes de collaborer avec les physiciens pour aboutir à une œuvre. On peut relever que la Ville de Genève dispose de trois résidences à Paris grâce à un partenariat public-privé avec la Fondation Patino. Il s'agit d'ateliers-logements qui sont octroyés sur concours à des artistes pour quatre à douze mois. Enfin, la Ville propose des résidences de six mois à l'étranger en partenariat avec la Conférence des villes en matière culturelle. Ces résidences se partagent entre Le Caire, Buenos Aires et Gênes. Elles concernent tous les domaines artistiques. Ainsi, des institutions culturelles comme le Théâtre Saint-Gervais, le Galpon, la Parfumerie, le CAC ou encore le Forum Meyrin en accueillent. A part le soutien financier apporté à l'association Utopiana, la Ville ne possède pas de résidences ouvertes aux artistes étrangers. En revanche, la maison Baron, la maison Mainou et la résidence Genthod s'adressent aux artistes visiteurs (artistes non résidents à Genève).

Questions des commissaires

La Gérance immobilière municipale (GIM) pratique-t-elle la spéculation immobilière comme le mentionne le texte de la motion? La GIM peut-elle mettre à la disposition de la population des locaux commerciaux? Les résidences d'artistes peuvent-elles loger des artistes étrangers non communautaires?

M. Kanaan répond que la GIM ne spéculé bien évidemment pas. En général, les arcades ou les dépôts qu'elle possède ne restent pas vides très longtemps.

Le département reste quand même à l'affût de toute opportunité qui se libérerait pour proposer à la GIM la location d'une arcade à titre commercial. Même si la démarche n'est pas évidente, on peut relever que le département a réussi à placer le Centre d'édition dans une arcade appartenant à la GIM. Cette dernière n'est toutefois pas à l'abri de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) pour convertir des espaces de commerces en logements. Cela dit, il existe 200 000 m² de surfaces commerciales vides à Genève. Comme ces emplacements couvrent toutes sortes de situations, le département a identifié les locaux qui ont été vidés en prévision d'une démolition pour un projet de développement. Ces cas de figure permettraient de mettre en place des contrats de confiance pour pouvoir loger temporairement des artistes. Cette solution serait bénéfique pour les deux parties car le futur occupant devrait s'engager à libérer le local à une date fixée en accord avec le propriétaire. Bien que les négociations aient été difficiles, on peut se réjouir qu'une piste se concrétise ces prochains mois. Une fois le premier pas franchi, il est possible que ce procédé connaisse un certain succès. Quant à l'accueil des artistes internationaux, il faut savoir que les restrictions sont beaucoup plus fortes qu'avant. Les artistes qui ne bénéficient pas de l'espace Schengen enregistrent plus souvent des refus. L'institution qui veut loger un artiste doit fournir un dossier solide pour voir sa demande acceptée par Berne. Les dossiers fournis doivent garantir la subsistance, l'assurance maladie et le billet de retour.

La Maison Rousseau et de la littérature (MRL) dispose-t-elle d'une résidence d'artistes? Existe-t-il des résidences d'artistes à la campagne?

M. Kanaan explique que la MRL possède un projet de résidences d'artistes. Le bâtiment qui appartient au Canton devrait abriter, sous les combles, des studios destinés à des écrivains en résidence. La Fondation de la Maison Rousseau doit maintenant trouver des fonds privés pour la concrétisation de ce projet. En ce qui concerne la création de résidences d'artistes à la campagne, la Ville va réactiver la discussion avec les communes genevoises. En général, dès qu'une commune s'urbanise, des ambitions de politique culturelle apparaissent.

Les artistes doivent-ils payer leur séjour en résidence? Quel est l'impact de ce type de projet pour l'économie créative?

M. Kanaan répond qu'il existe une diversité de pratiques. A Genève, les résidences sont des logements. A ce titre, elles demandent un montant qui reste heureusement peu conséquent. En général, les artistes qui s'y rendent ont obtenu une bourse pour payer leur séjour. De plus, il est clair que les résidences d'artistes ont des retombées positives dans le monde de la culture. Elles offrent l'opportunité aux artistes d'échanger leurs expériences et permettent le développement

d'un réseau international. En ce sens, les résidences contribuent au rayonnement culturel de Genève.

Les propositions d'auditionner M^{me} Myriam Kridi, ancienne directrice du Théâtre de l'Usine et M. Philippe Macasdar, directeur du Théâtre Saint-Gervais et des représentants de la villa Baron sont refusées par 6 non (1 DC, 3 LR, 2 MCG) contre 6 oui (2 S, 2 EàG, 2 Ve).

Le principe de ne plus proposer d'audition pour cet objet est refusé par 6 non (2 S, 2 EàG, 2 Ve) contre 2 oui (MCG) et 1 abstention (DC).

Séance du 13 avril 2015

Discussion sur de nouvelles auditions

La proposition d'auditionner deux artistes logeant en résidence ou ayant connu une résidence est acceptée par 6 oui (2 S, 2 EàG, 1 Ve, 1 LR) contre 4 non (2 MCG, 1 UDC, 1 LR).

La proposition d'auditionner deux responsables de résidences d'artistes est acceptée par 5 oui (2 EàG, 2 S, 1 LR) contre 4 non (2 MCG, 1 UDC, 1 LR) et 1 abstention (Ve).

Séance du 18 mai 2015

Audition, discussion et vote de la commission

Audition de M^{mes} Ana Barseghian, artiste et directrice d'Utopiana, Isabelle Papaloïzos, présidente d'Utopiana, MM. Richard Le Quellec, codirecteur des résidences pour artistes étrangers (embassy of foreign artists), maison Baron, Youssef Tabti, artiste en résidence à la maison Baron, et M^{me} Solvej Dufour Andersen, artiste

M^{me} Barseghian indique que l'association Utopiana a été fondée en 2001. En 2003, elle a mis en place une résidence d'artistes en Arménie. Le but de cette démarche était de favoriser le développement de la création contemporaine en Arménie. La création de cette structure devait également contribuer à faire connaître les artistes contemporains et les intellectuels arméniens à l'étranger. Entre 2001 et 2009, la résidence créée par Utopiana a accueilli des artistes issus de différentes disciplines. En 2009, M^{me} Papaloïzos et M^{me} Barseghian ont décidé de poursuivre cette démarche à Genève sachant que la ville ne disposait pas de résidences d'artistes. Après s'être adressée aux autorités cantonales et municipales, l'association a pu entreprendre son projet de résidence grâce à l'aide de

la Ville. La maison prêtée par la municipalité permet à Utopiana d'accueillir un créateur ou un collectif artistique pour une durée de un à trois mois. L'espace mis à disposition est à la fois un lieu de vie et de travail. La maison a la possibilité d'accueillir quatre artistes en même temps, mais le procédé est rare. L'association se charge de tout le travail d'accueil, à savoir l'organisation des voyages, la prise en charge des assurances et l'apport d'une aide financière. Elle accompagne les projets, met en contact les artistes avec les institutions et les populations intéressées et mène dans certains cas un suivi de production; elle a également réalisé des projets avec des artistes genevois. Les résidences d'artistes ne correspondent pas à une définition prédéterminée théoriquement. Il s'agit d'une possibilité de créer des rencontres enrichissantes avec les moyens à disposition. Les résidences favorisent l'échange et le croisement des domaines artistiques, universitaires, scientifiques, et plus largement socioculturels. L'association Utopiana se dessine donc comme une plateforme artistique transdisciplinaire. Les résidences permettent aussi d'amener la création contemporaine au plus près des populations. Dans ce cadre, l'association Utopiana a développé une audience participative grâce aux workshops et aux rencontres organisées avec les artistes. En permettant à la personne accueillie de présenter son œuvre aux visiteurs, ces rencontres offrent un accès privilégié aux pratiques artistiques contemporaines d'ailleurs. Les résidences offrent un outil adapté à des transformations en profondeur qui voient dans l'art un monde d'innovations, un geste désintéressé, un apprentissage de l'autonomie. On peut aussi noter que les résidences permettent de faire connaître la ville de Genève différemment.

En tant qu'artiste, M^{me} Andersen travaille actuellement sur un projet cinématographique. Elle pourra bénéficier d'une résidence en Norvège pour mener ses recherches artistiques. Une aide logistique lui sera fournie pour effectuer son travail.

Questions des commissaires

Quelle est la plus-value d'une résidence d'artistes pour une ville comme Genève?

M^{me} Barseghian répond que les résidences permettent aux artistes étrangers de s'inspirer de la ville d'accueil et de profiter par la même occasion d'échanges avec des créateurs locaux. La Ville de Genève a aussi un intérêt dans ce genre de projet puisque la venue d'artistes étrangers lui permet d'avoir des informations sur des pratiques artistiques extérieures. Les résidences permettent d'élargir l'audience des artistes invités et la renommée des institutions qui les accueillent. Il s'agit d'un outil relationnel utile pour le développement des échanges interculturels. La dimension socioculturelle est également présente au travers des rencontres organisées avec la population. Ce type d'événement offre un accès direct au travail d'un artiste étranger.

L'association Utopiana accueille-t-elle des artistes étrangers non communautaires? Prend-elle en charge les frais de séjour et vérifie-t-elle la conformité des assurances maladie et accidents aux lois fédérales?

M^{me} Barseghian explique que l'association dispose d'un budget très restreint pour mener à bien son activité. Elle doit donc trouver des moyens supplémentaires chaque fois qu'elle accueille un artiste. A partir du moment où une candidature est acceptée, l'association met en place une convention qui demande entre autres à l'artiste de posséder une assurance maladie et une permission de séjourner en Suisse. De son côté, l'association demande à l'Office cantonal de la population (OCP) d'ouvrir un dossier spécial pour la personne invitée. Elle se charge des frais du dossier et de l'obtention du visa. Chaque dossier demande à l'association de réunir le montant des frais par différents biais. L'association n'offre pas des honoraires, mais des per diem.

L'association prend-elle en charge les frais de visa et de séjour?

M^{me} Barseghian répond par l'affirmative. L'association recherche des fonds pour chaque artiste invité. Les demandes à l'OCP diffèrent suivant le pays d'origine de l'artiste.

L'association prend-elle en charge les frais de voyage?

M^{me} Barseghian dit que l'association essaie d'abord de voir si le pays de l'artiste peut prendre en charge ces frais. Si cela n'est pas le cas, l'association demande une aide à Artlink qui est une association financée par la Direction du développement et de la coopération (DDC).

L'association possède-t-elle des quotas pour l'accueil d'artistes hors Communauté européenne?

M^{me} Barseghian répond que l'association choisit les artistes en suivant la qualité des projets qui lui sont soumis.

Quels sont les domaines artistiques accueillis par Utopiana?

M^{me} Barseghian explique que l'association Utopiana favorise les pratiques artistiques qui s'inscrivent dans les médias et les démarches relationnelles avec la population. L'idée est d'aménager des possibilités de rencontres et d'événements singuliers. La plupart du temps, l'association accueille des plasticiens, des vidéastes, autrement dit des créateurs en art contemporain.

Quels sont les bénéfices d'un séjour en résidence à Genève pour un artiste étranger?

M^{me} Andersen répond qu'une résidence offre aux créateurs une plus-value artistique grâce à un accompagnement à la professionnalisation, en termes de soutien logistique, de production et de technique. Ainsi, le système des résidences représente d'abord une possibilité de travail. Il permet à l'artiste de se couper du monde pour pouvoir se concentrer sur un projet et approfondir ses recherches. Dans ce cadre, une ville comme Genève possède beaucoup d'éléments à exploiter. L'emplacement de la résidence Utopiana permet de s'imprégner d'un cadre idéal pour mener une réflexion artistique. Le système des résidences permet à l'invité de se créer un réseau dont il peut bénéficier en retour. En favorisant les échanges avec les artistes locaux, l'association Utopiana promeut les échanges interculturels.

Quel est le montant du per diem offert à l'artiste? Quel est le coût du logement au sein d'Utopiana? Comment les artistes se nourrissent-ils pendant leur séjour?

M^{me} Barseghian dit que le per diem s'élève à 40 francs et la nuit, pour des artistes non résidents, à 60 francs. Les résidents peuvent recourir à la cuisine de la maison pour préparer leurs repas.

Prise de position des groupes et vote de la commission

Le Mouvement citoyens genevois refusera la motion car la Ville doit d'abord s'occuper des habitants qui souffrent du manque de logements avant de créer des résidences pour artistes étrangers.

Le Parti libéral-radical refusera la motion car il existe déjà de nombreuses résidences d'artistes à Genève (21 ateliers d'artistes, partenariat CERN-Canton) ou des résidences à l'étranger gérées par la Ville (Paris, Le Caire, Buenos Aires, Gênes).

Le Parti socialiste acceptera la motion car les résidences d'artistes facilitent les échanges artistiques avec le monde entier; la motion s'inscrit dans la valorisation de l'offre culturelle à Genève. Les résidences contribuent au développement d'un réseau international en offrant l'opportunité aux artistes d'échanger leurs expériences. Cette motion contribuera au rayonnement culturel de Genève.

Les Verts voteront la motion car elle offre à la Ville de Genève un rayonnement culturel unique.

L'Union démocratique du centre dénonce le fait qu'une association comme Utopiana, subventionnée par la Ville de Genève, loge des artistes étrangers, fai-

sant ainsi concurrence aux hôteliers locaux. Elle préfère que la Ville de Genève rayonne au niveau culturel grâce au Grand Théâtre, et trouve le lien avec la Genève internationale flou pour une motion qui ne traite que de résidences d'artistes. L'action de l'association Utopiana manque de clarté, le membre de l'Union démocratique du centre habite le quartier et n'a jamais entendu parler de cette association. Et son intérêt culturel semble limité à une petite caste de fins connaisseurs. L'objet de cette motion ne figure pas du tout dans les priorités politiques de l'Union démocratique du centre.

Le Parti démocrate-chrétien s'opposera à la motion, car il est évident que l'élaboration d'outils de soutien adapté représente une somme d'argent à octroyer. Ainsi, le débat sur le financement des résidences d'artistes devrait avoir lieu au moment du vote sur le budget. Ensuite, il appartient au magistrat de mettre en place une politique pertinente en la matière. Le manque de cohérence énoncé dans la motion est préoccupant. Après avoir articulé un certain nombre d'espaces, le magistrat ne clarifie pas sa ligne politique en fixant des objectifs. Ce manque de lisibilité permet à des acteurs culturels d'émerger pour ensuite venir demander de l'argent au Conseil municipal. La motion relève une carence dans la politique du magistrat.

Ensemble à gauche soutiendra la motion car elle offre à la Ville la possibilité de bénéficier du regard et des idées d'acteurs culturels provenant de divers horizons. Le fait d'inviter des artistes étrangers enrichit le regard que l'on peut porter sur soi. Il faut bien comprendre que la motion demande avant tout le développement d'une politique cohérente en la matière. La motion ne demande pas d'argent, mais propose d'étudier les différentes possibilités de venir en aide aux résidences d'artistes, qui existent un peu partout dans le monde. Elles forment un réseau d'échanges qui enrichit la culture locale et étrangère.

La proposition d'auditionner des représentants de la Société des hôteliers de Genève est refusée par 6 non (2 MCG, 1 UDC, 2 LR, 1 DC) contre 3 oui (1 S, 1 Ve, 1 UDC) et 4 abstentions (2 S, 2 EàG).

Soumise au vote, la motion M-1109 est refusée par 7 non (2 MCG, 1 DC, 2 LR, 2 UDC) contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve).

M. Holenweg annonce un rapport de minorité.

5 février 2016

B. Rapport de minorité de M. Pascal Holenweg.

La motion pose, dans ses considérants, plusieurs constats d'évidence:

- plusieurs acteurs et lieux culturels genevois développent déjà une pratique d'accueil et de résidence d'artistes étrangers (au sens de non-résidents);
- cette pratique n'est pas accessoire, mais est une activité culturelle en tant que telle et à part entière, qui requiert un minimum de coordination entre les entités qui s'y livrent;
- cette coordination fait actuellement défaut, et donc fait défaut également une vue d'ensemble de l'accueil à Genève d'artistes étrangers.

La motion considère que les résidences d'artistes sont un atout important pour les villes où elles sont implantées, et que l'insertion, en cours, de Genève dans le réseau international des villes-résidences d'artistes justifie la première invite de la motion: qu'une «politique cohérente de résidence pour les artistes locaux et visiteurs» soit développée par la Ville, avec les acteurs locaux, les communes urbaines et le Canton, les autres villes suisses et la Confédération (par Pro Helvetia). Cette demande relève du bon sens et du plus élémentaire pragmatisme.

La deuxième invite de la motion demande d'étudier la possibilité de mettre à la disposition d'artistes invités en résidence des espaces administratifs restés vides (la motion ajoute: «en raison de la spéculation immobilière», mais que ce soit en cette raison ou en une autre, l'enjeu est le même).

La troisième invite suggère «l'élaboration d'outils de soutien financier adaptés».

Comme toute motion, celle-ci n'est pas exécutoire par la Ville mais attend une réponse du Conseil administratif ou sous une forme plus élaborée, une proposition de délibération faite par le même au Conseil municipal. Que ce soit sous une forme ou sous une autre, elle permet donc d'en savoir plus et mieux sur l'enjeu de l'accueil en résidence d'artistes étrangers, tel qu'il se pratique, et sur les moyens de le soutenir et de mieux le coordonner. Le Conseil municipal ne prendrait donc aucun risque à accepter la motion: quelle que soit la réponse que le Conseil administratif lui donnera, et quelle que soit la forme de cette réponse, ce sera au Conseil municipal d'en juger la pertinence.

Pourquoi soutenir cette proposition?

Pour les effets positifs, à Genève, des résidences d'artistes étrangers

Les résidences d'artistes contribuent à donner de Genève, à des artistes étrangers et à leur public, une autre image que celle du lieu commun de la «ville des

banques et des conférences internationales». Genève est une ville d'échanges dans tous les domaines – mais actuellement, il semble que ces échanges soient plus nombreux, plus approfondis et plus durables dans les domaines financiers et diplomatiques que dans le domaine culturel. Si modestement que ce soit, les résidences d'artistes étrangers peuvent contribuer à rétablir dans ce domaine un équilibre souhaitable pour l'image même de la ville, et conforme au «génie du lieu».

Les résidences d'artistes incitent aux échanges entre artistes locaux et artistes étrangers, confrontant leurs pratiques et leurs conceptions, élargissant l'audience des artistes genevois et des institutions accueillant les artistes étrangers, en leur permettant de bénéficier de l'apport des artistes invités et de renouveler ainsi le regard que Genève porte sur elle-même. Les résidences d'artistes étrangers permettent enfin de fructueux échanges entre eux et le public local. Par tous ces aspects, elles contribuent à l'essor de la vie culturelle genevoise, à l'enrichissement culturel des publics locaux et régionaux, et au rayonnement culturel de Genève. A supposer que ce critère soit pertinent en matière culturelle, le «retour sur investissement» est ainsi plus que positif, dès lors que l'offre culturelle est l'un des critères retenus par les organisations internationales, publiques ou privées, pour choisir le lieu, la ville, où elles s'installeront.

Parce que la situation actuelle est insatisfaisante, et que les besoins sont réels

La Ville offre, sans compter quelques résidences à l'étranger en partenariat avec les villes suisses, une vingtaine de résidences d'artistes, dont une en partenariat avec le CERN et le Canton, mais aucune, à l'exception de celles offertes par l'association Utopiana, subventionnée par la Ville, n'est ouverte, comme la maison Baron, la maison Mainou et la résidence Genthos, à des artistes «visiteurs» (venant de l'étranger). Le temps de résidence ne dépasse que rarement six mois.

L'offre genevoise de résidences d'artistes souffre d'une visibilité insuffisante et d'un manque de coordination entre ses différents éléments. La première demande de la motion est précisément celle de remédier à cette double insuffisance.

Le développement même de la pratique des résidences d'artistes rend importante la coordination, au niveau local, des différents acteurs de cette pratique d'accueil. Cette coordination est en outre un moyen de partager des ressources sans forcément les accroître, et, ainsi, de les utiliser plus efficacement. Ces ressources sont d'ailleurs faibles, et souvent insuffisantes, et rien n'en est gaspillé: une association comme Utopiana, qui accueille en résidence des artistes étrangers pour trois mois, ne dispose pour cela que d'un budget très limité (elle prend en charge les frais de séjour et, le cas échéant, de visa, de celles et ceux qu'elle invite, et leur accorde un per diem de 40 francs par jour). Elle ne peut donc pas, dans sa politique d'accueil d'artistes en résidence, couvrir tous les champs artistiques.

Parce que le système des résidences incite à la création artistique et à son renouvellement

Le système des résidences permet à des artistes de s'éloigner, sinon de se couper, de leur cadre et de leur contexte (social, culturel, personnel) habituel, en leur offrant une possibilité de travail, en leur permettant de se concentrer sur un projet, d'approfondir leur recherche, d'en tester le résultat sur un public nouveau. Une ville comme Genève («la plus petite des grandes villes») offre à des artistes qui ne la connaissent pas beaucoup d'incitations à créer et à renouveler leur création. Cette offre valorise l'offre culturelle genevoise hors des frontières étroites de la commune, du canton, et même de la région.

Parce que les résidences d'artistes créent des réseaux culturels

L'artiste résidant dans une ville qui lui est étrangère y crée forcément (la résidence d'artiste n'est pas un ermitage) un réseau, de personnes et de lieux. Ces réseaux favorisent les échanges entre artistes locaux et artistes invités et leur découverte réciproque, dans une «multiculturalité» ni conflictuelle ni concurrentielle. Outre le réseau local, genevois, que les résidences d'artistes suscitent, elles suscitent également un réseau international, entre les artistes ayant résidé à Genève, qu'ils aient ensuite choisi d'y rester ou de repartir, tout en gardant entre eux des contacts réguliers.

Parce qu'en elle-même, l'acceptation de la motion n'implique aucun engagement matériel de la part de la Ville de Genève

Accepter la motion ne revient après tout qu'à demander au Conseil administratif, qui s'est dit prêt à le faire et a accueilli favorablement cette demande, de donner une réponse documentée et circonstanciée aux invites de la motion, ou à proposer au Conseil municipal des mesures susceptibles de concrétiser ces invites, le Conseil municipal étant évidemment libre d'accepter, d'amender ou de refuser les propositions du Conseil administratif.

Certes, la motion demande au Conseil administratif d'«élaborer» les outils de soutien financier adaptés. Mais d'une part, il reviendra au Conseil municipal d'accepter ou non ces «outils», et d'autre part, il peut parfaitement s'agir de transférer au soutien de l'accueil d'artistes étrangers des ressources affectées à d'autres tâches culturelles.

Enfin, il ne paraît pas à la minorité de la commission qu'il soit inutile de faire étudier par la Ville la possibilité de «récupérer» des locaux administratifs vides pour en faire des espaces utilisés comme espaces de travail artistiques – la motion ne proposant pas de leur fournir un logement.

Finalement, ce que demande la motion, c'est de donner une impulsion politique à une action coordonnée entre la Ville, les associations déjà actives dans l'accueil d'artistes étrangers, les autres communes genevoises et les autres villes suisses, le Canton et Pro Helvetia. La Ville – en l'occurrence, le département de la culture (et des sports) – dispose déjà des moyens de cette coordination.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission invite le Conseil municipal à accepter la motion.